

DEC173023|NEE

Décision portant nomination de M. Eric Chauvet aux fonctions de chargé de mission**LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Eric Chauvet, Directeur de Recherche de classe exceptionnelle est nommé chargé de mission auprès de la présidente, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

En appui au Directeur Adjoint Scientifique en charge de la thématique « Ecologie Fonctionnelle », sa mission a pour objet le suivi des actions de l'Ecologie fonctionnelle et la participation aux réunions relatives à cette thématique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Eric Chauvet demeure affecté à l'UMR5245 – Laboratoire Ecologie Fonctionnelle et Environnement (ECOLAB) - Université de Toulouse-Paul Sabatier – Bâtiment 4R1 – 118, route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex 9.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 M. Eric Chauvet, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 14 – Midi Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

05 DEC. 2017



Anne Peyroche



La Présidente

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13